



Communiqué de presse

Inauguration de la réhabilitation du refuge de Plaisance, en Vanoise

La réhabilitation du refuge de Plaisance (2160 m d'altitude, commune de Champagny-en-Vanoise) vient d'être inaugurée, ce 13 septembre, en présence notamment de René Ruffier Lanche, maire de la commune, de Christophe Hériard, sous-préfet d'Albertville et de Rozenn Hars, Présidente du conseil d'administration du Parc.

Avec ce projet, dont le chantier aura duré une année (2022-printemps 2023), le Parc a voulu améliorer la fonctionnalité de ce refuge dont il est propriétaire, pour les usagers comme pour les gardiens, poursuivre son engagement en faveur d'une meilleure gestion écologique des refuges et proposer à tous un bâtiment plus agréable et chaleureux.



De g. à d. : René Ruffier Lanche, Maire de Champagny-en-Vanoise, Christophe Hériard, Sous-préfet d'Albertville, Samuel Cado, Directeur-adjoint du Parc et Rozenn Hars, Présidente du CA du Parc national de la Vanoise © PNV – Stéphane Martin

Implanté en bordure (en dehors) du cœur du Parc national de la Vanoise, en site classé du « Vallon de Champagny-le-Haut », ce refuge est constitué de **deux bâtiments en bois du type chalet Chalois**. Ce petit refuge, dont la fréquentation augmente chaque année, notamment depuis le développement d'un service de restauration légère, ne possédait pas les équipements et surfaces adaptés pour répondre aux attentes de ses usagers.

L'absence de sanitaires adaptés et l'exiguïté du dortoir ne répondaient plus aux normes minimales d'accueil. De plus, le logement des gardiens, très spartiate, devait impérativement évoluer pour leur offrir des conditions décentes pour exercer leur métier.

Un contexte exigeant

L'opération visait à répondre à ces besoins, tout en rationalisant les surfaces à créer et l'importance des travaux à prévoir, pour répondre aux différentes exigences géographique, architecturale, politique ou encore financière du projet.

Le refuge étant situé en zone d'aléas forts relatifs au risque avalanche, des extensions - renforcées et ancrées - de 20 m² maximum ont été réalisées pour chaque chalet, sur la base des préconisations de la DDT de Savoie.

Le site classé du vallon de Champagny-le-Haut amène également de fortes exigences en matière d'insertion paysagère, sur la base des avis et prescriptions des services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) ainsi que de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

Enfin, ce projet se voulait sobre architecturalement et financièrement. Les imprévus et travaux supplémentaires sont restés contenus à moins de 5 % de l'enveloppe initiale : 25 k€ sur un projet de 530 k€.

Une amélioration nette, tant les gardiens que pour les usagers, et toujours dans l'esprit « refuge »

Pour répondre aux objectifs du projet, l'existant a été rénové et des extensions ont été créées dans la limite de ce qu'imposait le permis de construire (38 m² créés soit 136 m² de surface utile au total). Le **choix architectural a pris en compte la dimension culturelle des chalets Chaloin**. Les volumes à créer sont insérés discrètement, sous les débords de toit des chalets existants et dans leur prolongation arrière, reprenant ainsi leur géométrie. Les travaux ont porté sur les évolutions suivantes :

- **Création d'une cuisine aux normes**
Avec plusieurs plans de travail, espace cuisson, réfrigérateur/congélateur, plonge, lave main, rangements, banque d'accueil communiquant avec la salle commune et espace de stockage.
- **Création d'une réserve et d'un stockage des déchets**
- **Création d'un espace logement des gardiens** : chambre avec rangements et sanitaires privatifs dédiés.
- **Création d'un vestiaire et d'un espace sanitaire pour les usagers**
Zone de déséquipement en lien avec le dortoir pour permettre aux randonneurs de déposer leurs équipements (sacs à dos, chaussures, cap de pluie à sécher) grâce à des casiers et porte-manteaux. Espace sanitaire comprenant lavabos ouverts, cabine fermée dotée d'un lavabo et d'une douche et un WC.
- **Création d'un local WC sec et d'un WC à eau supplémentaire**
Un local indépendant maçonné en contrebas des chalets abritant un WC sec et son local de compostage associé ainsi qu'un WC à eau supplémentaire. Il sera principalement dédié aux randonneurs de passage et à l'utilisation hivernale (WC sec).
- **Réfection complète du système d'assainissement**
La filière du système d'assainissement a été mise aux normes en intégrant les éléments réglementaires nécessaires (séparateur de graisse, fosse toutes-eaux, filtres et champs d'épandage).
- **Réfection complète des ouvrages de captage et de stockage de l'eau potable**
Pour satisfaire aux besoins en eaux du refuge et aux réglementations associées, le captage a été mis aux normes et une cuve en inox d'environ 3 m³ est installée à proximité.
Un traitement UV assure également la potabilité de l'eau.

En 2024, l'intérieur du refuge sera également habillé avec des **contenus pédagogiques de sensibilisation** à l'environnement et à la fragilité des milieux montagnards.

Les acteurs du projet

Le projet a été élaboré par **Pierre Chazelas** (Atelier Biotope), architecte et maître d'œuvre de l'opération. Le bureau structure TEC ETUDE et le bureau de contrôle APAVE ont œuvré également à l'élaboration du projet.

7 corps d'État et un transporteur aérien ont contribué à la réalisation de l'ouvrage :

- Terrassements, assainissement, réseaux et maçonnerie : SARL MR Mathieu Romanet
- Construction métallique : SAS Joly et Philippe
- Charpente bois, couverture, menuiserie : Le Bois en 3 Dimensions (B3D)
- Plomberie, sanitaires, ventilation : GAIA Énergies Renouvelables
- Installations électriques : Rosaz Energie
- Équipements de cuisine : Chalopin Gastro - MAT SARL
- Mobilier bois : SARL SCOP La Raboterie
- Transport hélicoptéré : Blugeon Hélicoptères

Les partenaires

D'un coût total de 556 537 € HT, le projet a bénéficié d'un financement **France Relance** (327 055 €), du **Département de la Savoie** (76 635 €) en plus de l'autofinancement du Parc national de la Vanoise à hauteur de 152 847 €



Création des 2 extensions à l'arrière des chalets existants © PNV – Karine Renaud



Création de la réserve et de 2 sanitaires en intégration semi-enterrée © PNV – Karine Renaud



Aménagements intérieurs : salle à manger et cuisine © PNV – Stéphane Martin



Aménagements intérieurs : sanitaires et dortoirs © PNV – Stéphane Martin

Financé
par



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

Contact presse :

Élisabeth Berlioz
elisabeth.berlioz@vanoise-parcnational.fr
06 70 67 70 46

